

## PAS D'INDIGESTION EN VUE ?

Tout comme les petits (et grands) enfants pour les chocolats de Pâques, les investisseurs semblent maintenir leur appétit pour les actifs risqués.

Une forme de quiétude règne ainsi sur les marchés et les indices actions, tant européens (+1.4% pour l'Euro Stoxx 50 la semaine passée soit +16.6% depuis le début de l'année) qu'américains (+1.5% pour le S&P 500 la semaine passée soit 15.9% depuis le début de l'année), qui continuent leur progression sans perturbation en vue.

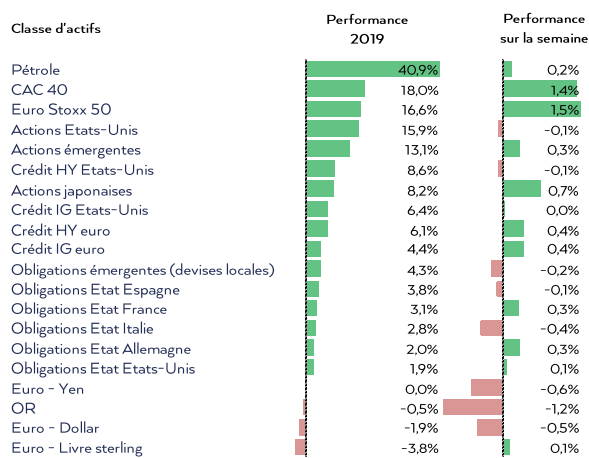
La publication d'indicateurs PMI préliminaires en demi-teinte pour le mois d'avril n'a pas entravé la bonne marche des marchés. Le secteur manufacturier peine en effet à redécoller et reste impacté par les conséquences de la guerre commerciale, en décalage avec le secteur des services soutenu par une demande domestique plus robuste. Cette tendance est tout particulièrement vraie en Allemagne avec un PMI Manufacturier à 44.5 (vs 44.1 pour le mois dernier et 45 attendu) et un PMI Services à 55.6 (vs 55.4 pour le mois dernier et 55 attendu), ce qui a poussé le gouvernement allemand à réviser une nouvelle fois à la baisse ses prévisions de croissance pour cette année à +0.5% contre 1% en décembre. Si l'issue favorable, tant espérée, du conflit commercial devrait permettre de faire repartir le secteur manufacturier, notamment en Allemagne, il ne faut pas oublier que la menace d'une taxation américaine sur le secteur automobile européen pourrait rapidement être la prochaine lubie du Président américain.

Donald Trump a d'ailleurs mis, une nouvelle fois, le feu au poudre ce week-end, en annonçant qu'il ne renouvellerait pas, le 2 mai prochain, les dérogations accordées aux acheteurs de pétrole iranien. Parmi ces pays, on retrouve la Chine qui devra donc stopper ses importations de pétrole (0,6 Mb/j en mars, soit près de la moitié des exportations totales de l'Iran) sous peine de nouvelles sanctions américaines et en pleine période de négociation sur le conflit commercial...

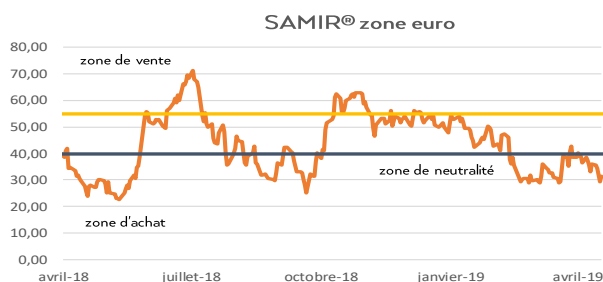
En Chine justement, les mesures prises par le gouvernement commencent à porter leurs fruits et viennent contrebalancer les effets de la guerre commerciale. L'Empire du Milieu a ainsi publié une série de chiffres encourageants qui ont surpris à la hausse les investisseurs. Notons notamment les bons chiffres de la consommation (+8,7% en rythme annuel vs +8,2% en février) et de la production industrielle (+8,5% vs +5,3%).

Si les incertitudes politiques, à ce stade atténuées (guerre commerciale, Brexit), restent le principal driver des marchés, la saison des résultats du premier trimestre pourrait servir de catalyseur à court terme.

## PERFORMANCES DES MARCHÉS EN 2019



## NOTRE INDICATEUR DE RISQUE (SAMIR): ACHAT



## NOS PRÉVISIONS SUR L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS

Classe d'actifs	Allocation Salamandre AM				
	Allocation stratégique sur 6 mois	Révision / semaine précédente	Allocation tactique sur 1 mois	Révision / semaine précédente	
Actions	S&P 500	=	→	=	→
	Euro Stoxx 50	+	→	=	→
	CAC 40	+	→	=	→
	Topix	=	→	=	→
	MSCI Emergent	+	→	=	→
	Taux	Obligations Etat US	=	→	=
Obligations Etat GER		-	→	=	→
Obligations Etat ESP		=	→	=	→
Obligations Etat ITA		-	→	-	→
Crédit	Obligations IG US	=	→	=	→
	Obligations IG EUR	-	→	=	→
	Obligations HY US	=	→	=	→
	Obligations HY EUR	+	→	+	→
	Obligations EM	+	→	+	→
Devises	Euro - Dollar	=	→	=	→
	Euro - Yen	=	→	=	→
	Euro - Livre sterling	-	→	=	→
Matières premières	Pétrole	=	→	=	→
	Or	=	→	=	→

Sources : Bloomberg, Salamandre AM au 23 avril 2019. Performances hors dividendes arrêtées au 19 avril 2019.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Document non contractuel et ne constituant pas une communication à caractère promotionnel. Le présent document contient des éléments d'information, des opinions et des données chiffrées que Salamandre AM considère comme exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier ou boursier du moment. Il est produit à titre d'information uniquement et ne constitue ni une recommandation d'investissement personnalisée au sens de l'article D.321-15° du Code monétaire et financier ni une recommandation d'investissement à caractère général au sens de l'article 313-25 du règlement général de l'AMF.